

BOURSES – STAGE DE RECHERCHE À L'ÉTRANGER (FUS)
Bourse Jean Lussier

Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP)
Concours pour l'année universitaire 2023-2024
Directives facultaires aux candidates et aux candidats

Cette bourse vise à favoriser la mobilité internationale d'étudiantes et d'étudiants et à renforcer l'action de la FASAP sur la scène internationale dans le cadre de projets ou de partenariats de recherche établis ou en voie de développement. Les stages de recherche à l'étranger s'adressent aux personnes étudiantes des 2^e et 3^e cycles inscrites à temps plein dans un programme à visée recherche de la FASAP.

Conditions d'admissibilité

- Lieu du stage : Le stage doit se réaliser hors Québec.
- Durée du stage : Le stage doit être d'une durée minimale de 1 mois et maximale de 6 mois.
- Période du stage : Le stage doit débuter entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.
- Cette bourse ne peut pas être cumulée avec une autre bourse pour le même stage.

Documents exigés pour la présentation d'une demande :

- Une lettre de motivation de la candidate ou du candidat d'un maximum de 2 pages, précisant les objectifs du stage et le lien du projet de stage avec son projet d'étude, de même que la durée prévue du stage;
- Une lettre d'appui de la direction de recherche, décrivant la pertinence du stage pour la candidate ou le candidat ainsi que le potentiel de collaboration à l'étranger que représenterait ce projet;
- Une lettre du milieu d'accueil de stage précisant le rôle et les responsabilités du stagiaire ainsi que les conditions qui seront mises en place pour assurer la réussite du stage;
- Un CV complet de la candidate ou du candidat;
- Les relevés de notes au 1^{er}, 2^e et 3^e cycles de la candidate ou du candidat.

Valeur : une bourse d'une valeur maximale de 8 000 \$ disponible. Le montant est de 4 000\$ pour un stage d'une durée entre 1 et 3 mois, et de 8 000 \$ pour un stage de 3 à 6 mois. La bourse sera versée en deux temps sous forme de rémunération :

- Premier versement de 3 000 \$ lors de la réception de la facture du billet d'avion (ou autre dépense significative, ex. autre moyen de transport);
- Deuxième versement du résiduel (1 000 \$ ou 5 000 \$, selon la durée) après la confirmation du début du stage à l'étranger;
- En cas d'annulation pour toute raison, les sommes versées devront être remboursées, moins les frais d'annulation (ex. billet d'avion).

Évaluation des demandes : Le comité d'évaluation des demandes sera composé de deux membres du corps professoral de la FASAP. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- La pertinence du stage en lien avec le projet d'étude de la candidate ou du candidat 40 points
- Le potentiel de maintien/développement d'une collaboration à l'étranger 40 points
- L'excellence du dossier universitaire de la candidate ou du candidat 20 points

Les documents pour la mise en candidature doivent être acheminés par courriel à vd.recherche.fasap@usherbrooke.ca **au plus tard le 1^{er} décembre 2023 à 16 h.**